

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU JEUDI 12 JUIN 2025

PROCÈS-VERBAL

L'An deux mille vingt-cinq, le 12 juin à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de VEAUCHE (Loire) dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Gérard DUBOIS, Président du CCAS.

Présents : Gérard DUBOIS, Brigitte CHANCRIN, Hubert MALMENAIDE, Magali ROUSSET, Suzy LYONNET, Brigitte PERBET, Catherine CHOMAT, Yvonne CHAPAT, Guy NIGON.

Excusées : Valérie TISSOT, Martine DEGOUTTE, Jocelyne ROCHE, Geneviève DUSSUYER.

Pouvoirs déposés en application de l'Art. L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mandants :

Valérie TISSOT
Jocelyne ROCHE
Martine DEGOUTTE
Geneviève DUSSUYER

Mandataires :

Hubert MALMENAIDE
Magali ROUSSET
Brigitte CHANCRIN
Valérie TISSOT

Madame la vice-présidente procède à l'appel nominal du conseil, le quorum étant atteint, Madame la vice-présidente déclare la séance ouverte.

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal du 27 mars 2025 est approuvé à la l'unanimité.

Madame la Vice-Présidente procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance tenante ainsi qu'à la présentation des dossiers.

ATTRIBUTIONS SENIORS

Il est rappelé au conseil d'administration les attributions seniors de fin d'année ainsi que l'attribution du mandat, sous certaines conditions.

Cette année, nous proposons de pérenniser les quatre prestations, à savoir :

- Le colis
- L'après-midi festif
- Le chèque cadeau commerçants
- Le coupon culture seniors

LE COLIS

Présentation du devis du colis seniors.

Le colis simple : Prix Unitaire TTC 18.00 € sera composé comme suit :

I Sac toile de jute/coton rectangle naturel dimensions 35.0 x 18.0 x 27.0 cm, I Vallon de Gascogne "Perle de Gascogne" 37.5 cl, I Sachet de Sapin apéritif à l'emmental et aux herbes 20g, I Terrine de Cerf 90g, I Emincé de Poulet Sauce aux Cèpes 300g (**Produit régional**), I Sachet de petits financiers aux amandes 60g, I Sachet de café 125g (**Produit régional**), I sachet de Meringues aux citrons 50g, I Sapin remplie d'assortiment de chocolats 50g, 2 Papillotes en vrac.

Le colis couple : Prix Unitaire TTC 25.00 € sera composé à l'identique avec des quantités adaptées et le sac dimensions 42.0 x 16.0 x 34.0 cm.

Adopté à l'unanimité

La dépense en résultant sera inscrite au budget 2025 article 6232 « fête et cérémonie ».

L'APRÈS-MIDI FESTIF

Il est présenté au conseil d'administration deux devis pour l'animation de l'après-midi festif du mardi 13 janvier 2026.

Les artistes retenus à l'unanimité sont « Pierre-Luc et Véronique » pour leur proposition en deux parties ; la première chantante « Génération Drucker » et la deuxième dansante pour un montant de 850.00 €.

Une collation sera servie entre les deux parties, les élus du CM, du CMS et du CCAS seront sollicités pour le service.

La dépense en résultant sera prélevée au budget 2026 article 6232 « fête et cérémonie ».

CHÈQUE CADEAU COMMERCANTS

Il est proposé de reconduire l'opération du chèque cadeau d'une valeur de 15.00 € à utiliser chez les commerçants Veauchois. Ce chèque sera à utiliser entre le 1^{er} janvier et le 31 mars chez les commerçants ayant accepté de participer à cette opération. Ils seront nominatifs et remis en mains propres à la Maison du Parc.

Adopté à l'unanimité.

La dépense en résultant sera prélevée au budget 2026 article 65 I 13 "Allocations-Personnes âgées".

COUPONS CULTURE

Il est proposé de reconduire le dispositif « coupon culture » de 15.00 € à déduire de l'achat d'une place de spectacle à l'escale, valable du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Adopté à l'unanimité.

La dépense en résultant sera prélevée au budget 2026 article 65 I 13 "Allocations-Personnes âgées".

MANDAT DE FIN D'ANNÉE

Il est rappelé au conseil d'administration l'attribution du mandat de 45.00 €, sous conditions de ressources : ligne 14 - impôt sur le revenu soumis au barème doit être inférieur ou égal à 00.00 €.

Adopté à l'unanimité. La dépense en résultant sera prélevée au budget 2025 du CCAS, article 65 I 34 "Aides".

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Madame la vice-présidente soumet au conseil une demande d'aide financière relative à une facture de réparation d'un véhicule pour Madame ROSSARY Cyril, domiciliée 60 Lotissement Les Rives du Parc.

Après échanges de vues et réflexions, les membres du conseil d'administration décident à la majorité par 11 voix pour et 2 abstentions (Magalie ROUSSER, Jocelyne ROCHE) d'accorder une aide financière de 200.00 €.

La dépense en résultant sera prélevée au budget 2025 du CCAS, article 65 I 34 "Aides".

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Madame la vice-présidente soumet au conseil une demande d'aide financière relative à une location de vacances pour Madame FERNANDES Alexandra, domiciliée 9 Avenue du Général de Gaulle, en situation de handicap et ayant besoin de son aidant dont la présence est indispensable

Après échanges de vues et réflexions, les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité d'accorder une aide financière de 100.00 €. La dépense en résultant sera prélevée au budget 2025 du CCAS, article 65 I 34 "Aides".

INFORMATIONS DIVERSES

Rappel de quelques dates :

- Pique-nique le mercredi 25 juin dans le parc Magniny, à partir de midi.
- Fête du jardin le mercredi 3 septembre au jardin partagé, à partir de 14h.
- Forum des associations, le samedi 6 septembre, 9h – 13h complexe Marcel Pagnol : le CCAS tiendra un stand pour présenter la Maison du Parc et tous les services proposés.
- Le CCAS accueille actuellement 2 stagiaires, un en administratif et un en restauration.
- Présentation par Monsieur Nigon du nouveau fonctionnement de la Croix Rouge : depuis le 1^{er} janvier 2025 la croix rouge de Veauche a fusionné avec l'unité locale d'Andrézieux. Leur association regroupe 14 bénévoles et accompagne 34 familles. Les services proposés sont : Aides matérielles, aides financières et administratives, aide en situation d'urgence sociale, accueil et orientation, accueil famille-enfant.

Ils souhaiteraient mettre en place une équipe de secouristes pour organiser des interventions et collecter des fonds car leur section est déficitaire de part les frais de véhicule et de locaux (chaudière).

La répartition des accompagnements est la suivante : 1 tiers de la commune de Veauche, 1 tiers de St Galmier et le reste des communes environnantes (Craintilleux, Cuzieu...) le périmètre regroupe 22 communes.

Monsieur Hubert MALMENAIDE annonce qu'un transfert du logement d'urgence est en projet, des travaux de réhabilitation des fenêtres et des volets vont avoir lieu pour pouvoir louer en logement social.

Le logement d'urgence sera déplacé à proximité de la maison de la Croix-Rouge une fois la mise aux normes de l'électricité effectuée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15